

Dans le Petit Ostéracien de Mai 2015, Mr le Maire annonce, concernant la médiathèque: « **A force de pleurer partout, nous avons réussi à créer ce lieu, d'être subventionné au maximum que l'on peut, à ce jour...et payé dans sa totalité** » phrase qui pourrait sous-entendre que les dépenses ont été couvertes par les subventions et qu'il ne reste rien à payer.

Plutôt que de faire un long discours, reprenons simplement les rapports des conseils municipaux de Mai et Septembre 2014. Le calcul est simple, 20 % de subvention pour 80 % d'emprunt !!!! Cet emprunt, il va bien falloir le rembourser.

Et où prendre l'argent ? dans « nos poches » bien évidemment, par le biais des impôts locaux, dont le taux n'augmente pas, certes, mais qui demande des sacrifices dans d'autres domaines comme les charges du personnel communal, et ce n'est pas fini.

Extrait du procès verbal du conseil municipal du 13 Mai 2014

Autorisation de recourir à l'emprunt pour la construction de la médiathèque.

Monsieur Serge Menu expose que dans le cadre de la construction de la médiathèque, il convient de recourir à l'emprunt. La Caisse de Dépôts et Consignations propose, pour un capital prêté de 340.000 euros, un taux actuariel théorique du livret A+ de 1,00 % et un taux effectif global de 2,26 %. La première échéance annuelle est prévue le 06 mars 2015 et la dernière échéance le 06 mars 2039.

Monsieur Patrice Maschi indique que justement sur le panneau de permis de construire, il est indiqué : « réhabilitation d'une salle de médiathèque et construction d'une bibliothèque ». **Monsieur le Maire** répond que c'est le constructeur qui a inscrit ça ; il a certainement mis réhabilitation puisque l'ancien préau est englobé dans la construction. **Monsieur Patrice Maschi** ajoute que les subventions versées pour la construction ne sont pas mentionnées. **Monsieur le Maire** répond qu'à ce jour il n'est pas possible d'inscrire les pourcentages car comme il a déjà été dit, nous n'avons pas les informations officielles mais elles vont arriver ; quoi qu'il en soit, le mobilier et l'informatique sont subventionnés à hauteur de 50 % et pour la construction une subvention de 106.634 euros a déjà été perçue tout en sachant que d'autres subventions devraient encore nous parvenir. A ce jour la construction est d'un montant de 545.000 euros hors subventions et le mobilier et matériel informatique d'un montant de 50.000 euros toujours hors subventions. **Monsieur Serge Menu** ajoute que c'est pour cela qu'il a déjà dit qu'il fournira les chiffres définitifs ultérieurement lorsqu'il aura tous les éléments. **Monsieur Patrice Maschi** indique qu'il avait été dit que la médiathèque ne coûterait rien à la Commune. **Monsieur le Maire** répond qu'il a été dit que la construction, le mobilier et matériel informatique étaient subventionnés mais il n'a jamais été dit que les subventions couvriraient intégralement les coûts de cette opération. Il y a des subventions du conseil général et de la DRAC. **Monsieur Serge Menu** ajoute que les taux des subventions n'étaient pas inscrits. **Monsieur Patrice Maschi** demande si les travaux ont repris ? **Monsieur Alain Sanchez** répond positivement.

Monsieur Serge Menu demande s'il y a d'autres questions ? la réponse est négative. Il fait procéder au vote de donner délégation au Maire ou en cas d'empêchement, à lui-même 1^{er} adjoint au Maire, de signer tous documents relatifs à l'obtention de ce prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Extrait du procès verbal du conseil municipal du 2 Septembre 2014

Monsieur Serge Menu annonce que le coût de la construction de la médiathèque s'élève à 552.832,57€ TTC dont 106.634 € a été subventionnée par le préfet de la Région Ile de France. La commune est en attente d'autres subventions.